

## Espaces verts - Programme de travaux 2008 - Demande de subventions

*Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur :*

### I - Programme de travaux 2008 - Objet

Ce programme de travaux s'inscrit dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement et des orientations budgétaires 2008 en faveur de la mise en valeur du patrimoine naturel et de l'aménagement des espaces de proximité dans les quartiers.

Concernant les tranches annuelles, il convient de signaler le maintien d'une enveloppe significative destinée à l'entretien des grands arbres de nos promenades. Cette action soutenue est rendue nécessaire en lien avec le changement climatique et notamment la plus grande fréquence de phénomènes dits exceptionnels (sécheresse, canicule, périodes de vent fort...), dont les conséquences sont amplifiées en milieu urbain, en fragilisant les arbres avec des risques de dépérissement anticipés.

Le «grand programme de petits travaux» se traduira par des améliorations significatives des espaces de proximité dans les quartiers, pour lesquels les orientations budgétaires 2008 ont décidé un confortement des actions ; l'objectif en est de favoriser l'agrément, les rencontres et les échanges entre les habitants, ainsi que diverses activités et jeux. Ainsi, 2008 verra la mise à disposition d'un nouvel espace, le square Scaremberg, rue des Cras, comprenant un aménagement paysager et la réalisation d'une aire de jeux pour des enfants de 3 à 8 ans. Cet aménagement sur le quartier des Orchamps sera complété par la réhabilitation du square Abbé Manche très proche, situé rue Chopin. Divers aménagements viendront améliorer le cadre de vie ou le confort des usagers dans d'autres quartiers (Planoise, Saint-Claude, etc.). Les efforts seront poursuivis pour assurer la tranquillité de certains espaces par des dispositifs interdisant l'intrusion des scooters.

Cet objectif de favoriser la rencontre entre les habitants sera doublé d'une volonté forte de responsabilisation individuelle à travers la poursuite de l'installation d'équipements qui favorisent le maintien de la propreté de notre ville.

Le programme de réhabilitation et mise en valeur de la promenade Micaud et de la promenade Granvelle, avec l'ensemble constitué de la cascade et de la colonnade, vestige de l'ancien pavillon de rafraîchissement, sera poursuivi. La mise en service des cascades de rocaille restaurées interviendra à l'été 2008.

Après l'ouverture en juillet 2007 de l'aire de jeux sportifs, l'aménagement du parc urbain de Planoise sera poursuivi en 2008 avec la mise à disposition de plusieurs équipements en partie Ouest (aires de jeux pour enfants, allées principales et périphériques, liaison avec les sentiers aménagés sur la colline, plantations...).

L'aménagement sur un nouvel emplacement des jardins familiaux de Velotte sera engagé. Le site des jardins familiaux de la Bousserotte, dont la surface s'inscrit dans le périmètre du Parc urbain de Planoise, sera redessiné ; les premiers aménagements seront engagés.

Signalons la poursuite des actions de mise en valeur des collines de Chaudanne, Rosemont, Chapelle des Buis, Bregille et Planoise, dans une démarche plus globale de valorisation de l'infrastructure verte et de renforcement de l'attractivité de ces espaces pour les Bisontins et pour les touristes, notamment par un confortement des sentiers, des milieux naturels et espaces remarquables, avec une signalétique directionnelle et des panneaux d'interprétation du milieu naturel. Les actions sur le milieu naturel se prolongeront par un début de mise en valeur des berges.

Le rendu de l'étude de faisabilité, sur différents sites, du nouveau jardin botanique interviendra à l'automne 2008. Ce document permettra de préciser le site le plus approprié et la nature du projet.

La mise en valeur par le végétal et le paysage des fortifications de Vauban et de leurs abords ou espaces d'accès sera poursuivie.

Enfin, les conditions et l'efficacité du travail des jardiniers seront améliorées grâce à la modernisation de l'établissement horticole.

## II - Programme de travaux - Investissement - Fonctionnement

Dans le cadre du programme de travaux prévus au budget 2008, la répartition suivante est proposée :

### 1) Investissement

#### 1-1 Tranches annuelles

##### Au titre du chapitre 21.823.2158.00507 - 34000

- **matériels, outillage**  
(équipes d'entretien des espaces verts et de production horticole) **27 950 €**

##### Au titre du chapitre 21.823.2188.00507 - 34000

- **meublier urbain** (bancs, corbeilles...) **38 655 €**

##### Au titre du chapitre 23.823.2312.00507 - 34000

- **tranche annuelle de gros entretien des espaces verts -  
sécurité et maintenance du patrimoine** **354 606 €**

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

\* soins aux grands arbres **80 000 €**

\* clôtures, garde-corps, grilles, protections bois, barrières de délimitations  
d'accès,... **30 000 €**

\* améliorations d'usage et de sécurité dans les espaces verts, tels :

- Parc Viotte : aménagement d'un terrain de pétanque, démolition de l'ancienne piste à vélos dans le sous-bois et réaménagement (complément à l'aménagement 2007),

- Combe Saragosse, place dite du Triangle : aménagement paysager,

- abords local associatif Quatre Vents, chemin de Vieilley : aménagement d'un terrain de pétanque,

- zone d'habitation de Château Galland : renouvellement de plantations d'alignement (Paulownias...),

- place Jean Moulin : aménagement en espace vert de l'ancien bac à sable désaffecté,

- etc. **195 000 €**

\* pose de mobilier de convivialité et de propreté **20 000 €**

\* modernisation de l'établissement horticole (couverture des tunnels...) **15 000 €**

\* petits aménagements divers, arrosage intégré, travaux d'urgence **14 606 €**

**Au titre du chapitre 23.823.2312.96013 - 34000****▪ travaux de création et rénovation des aires de jeux publiques 160 000 €**

- \* aménagement d'aires de jeux pour enfants, telles :
  - square Scaremberg, rue des Cras,
  - square Jean Wyrsh,
  - etc.
- \* installation de clôtures de protection et travaux de maintien de la conformité des aires de jeux, telle la réfection de sols amortissants
- \* aménagement d'aires de jeux, loisirs sportifs, pour adolescents, telles :
  - Combe Haag,
  - etc.

**Au titre du chapitre 23.824.2312.89038 - 34000****▪ travaux divers d'amélioration et d'équipement des espaces verts dans les quartiers (canisacs, ...) 8 380 €****1-2 Opérations individualisées****Au titre du chapitre 23.823.2312.87024 - 34000****▪ travaux d'aménagement et d'équipement des jardins familiaux, tels : 58 500 €**

- \* Jardins de Velotte (déplacement sur un nouveau site) - premiers travaux d'aménagement
- \* Jardins de la Bousserotte - lancement des premiers travaux d'aménagement

**Au titre du chapitre 23.823.2312.3614 - 34000****▪ promenades et jardins du Centre-Ville, tels : 90 000 €**

- \* Promenade Micaud - réhabilitation paysagère, mise en valeur et éclairage de la cascade de rocaille et du bassin...
- \* Promenade Granvelle - mise en valeur et éclairage de l'ensemble cascade de rocaille, bassin, colonnade (ancien pavillon de rafraîchissement).

**Au titre du chapitre 23.823.2312.3615 - 34000****▪ parcs et jardins des quartiers, tels : 180 000 €**

- \* square rue de Fontaine Ecu (ancienne propriété Bourgeau) : aménagement paysager
- \* square Scaremberg, rue des Cras : aménagement paysager
- \* Squares Abbé Manche et Chopin : réaménagement paysager

**Au titre du chapitre 23.823.2312.3616 - 34000****▪ aménagement des collines, telles : 108 000 €**

- \* Chaudanne, Rosemont, Roche d'Or, Bregille, Chapelle des Buis/Citadelle - pelouses sèches et milieux naturels divers : mise en œuvre des plans de gestion et suivis écologiques, sentiers complémentaires, signalétique d'information patrimoniale, parcours de découverte géologique à Bregille...

\* Planoise - poursuite de la mise en valeur socio-écologique : études de milieux, réseau de sentiers, restauration de petit patrimoine rural bâti (caborde, murets...), mobilier en bois, signalétique directionnelle et informative, plan des sentiers...

\* Documents de communication : dépliant du réseau des sentiers (information et sensibilisation).

L'Etat, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs seront sollicités au titre du Contrat de Projets Etat-Région.

**Au titre du chapitre 23.823.2312.5038 - 34000**

▪ **Parc Urbain ORU Planoise, aménagement paysager et équipements :** **685 000 €**

Poursuite des aménagements (allées principales et périphérique, liaison avec les sentiers de la colline de Planoise, aire de jeux pour enfants de 6 à 12 ans...)

**Au titre du chapitre 20.23.2031.6008 - 34000 (crédit reporté)**

▪ **Jardin botanique : étude de faisabilité sur différents sites** **50 000 €**

**Au titre du chapitre 23.823.2312.6044 - 34000**

▪ **Conservation et mise en valeur par le paysage du patrimoine Vauban** **73 800 €**

**2) Fonctionnement**

▪ **Travaux de premiers entretiens dans les quartiers**

|                                              |                  |
|----------------------------------------------|------------------|
| Au titre des chapitres 011.823.61521 - 34000 | <b>135 000 €</b> |
| 011.412.61521 - 34000                        | <b>8 100 €</b>   |

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme proposé,

- autoriser M. le Maire à solliciter pour les opérations concernées les aides financières de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire le cas échéant, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.*